



Union Nationale des Syndicats Autonomes  
21 rue Jules Ferry  
93177 Bagnolet

Bagnolet, le 26 juin 2012  
Communiqué de presse 023-2012

## Au-delà du coup de pouce au SMIC, la question salariale reste posée

L'UNSA acte l'augmentation du SMIC à 2% à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2012. Les 2,5 millions de salariés concernés vont percevoir une revalorisation incluant, au regard de l'inflation, un coup de pouce limité.

Pour l'UNSA, le SMIC, salaire plancher que doit percevoir tout salarié, participe également à la lutte contre la pauvreté. A ce titre, l'UNSA souhaite que soient revus les paramètres conduisant à l'augmentation de ce salaire minimum.

Pour l'UNSA, cette légère revalorisation ne règle pas pour autant l'ensemble de la question salariale en France. Pour qu'une véritable politique salariale puisse se construire au-delà du seul salaire minimum, des négociations doivent s'ouvrir dans les branches et dans les entreprises. Pour celles qui refuseraient de s'engager dans cette voie, l'UNSA estime que la conditionnalité des aides octroyées aux entreprises devra être abordée.

-----  
Patricia Rejnero  
Attachée de Presse  
06 75 07 89 84  
01 48 18 88 58  
[patricia.rejnero@unsa.org](mailto:patricia.rejnero@unsa.org)